

Communiqué de presse

Auxiliaires de vie scolaire : Xavier Darcos répond à Maurice Leroy

« *Il y aura 48 emplois nouveaux d'auxiliaire de vie scolaire* » en région Centre.

Dans un courrier daté du 5 novembre 2007, Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, informe Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher, que 48 nouveaux postes d'auxiliaires de vie scolaire seront affectés en région Centre.

En août 2007, Maurice Leroy avait interpellé Xavier Darcos, sur le manque d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) dans le département pour l'accompagnement des élèves handicapés. Au niveau national, 3 033 postes d'AVS sont créés depuis la rentrée mais en Loir-et-Cher, de nombreux enfants handicapés sont scolarisés. « *Le nombre d'auxiliaires de vie scolaire est insuffisant* » en Loir-et-Cher, insiste Maurice Leroy.

Dans son courrier, le président de l'Assemblée départementale demande à Xavier Darcos de préciser « *les modalités de répartition* » et le « *nombre de nouveaux auxiliaires de vie scolaire qui seront affectés en Loir-et-Cher* ». En effet, le nombre d'enfants handicapés scolarisés (1 411) n'a jamais été aussi élevé dans le département mais les effectifs d'AVS n'augmentent pas dans la même proportion. Les 50 auxiliaires de vie scolaire existant et les 67 emplois de vie scolaire (EVS) sont déjà mobilisés pour accompagner 145 élèves. « *Une hausse de 15 % par rapport à l'année 2005/2006 et de 192 % par rapport à 2001* ». Il est important de préciser que tous les élèves handicapés n'ont pas besoin d'un accompagnement spécifique. Seul les plus touchés par le handicap sont suivis par les AVS.

La mission d'accompagnement des élèves handicapés à l'école par les auxiliaires de vie scolaire est un enjeu majeur pour le Département. Or, malgré l'étroite collaboration entre les services de la Maison départementale des personnes handicapées (qui prennent en charge les élèves handicapés), et l'inspecteur d'Académie, responsable de la répartition des AVS, « *la demande* » d'accompagnement des élèves handicapés reste « *supérieure à l'offre* » et « *d'ores et déjà, une vingtaine d'enfants ne sera pas accompagnée à la prochaine rentrée* ».

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER ARRIVEE

19 NOV. 2007

DION Communication



CONSEIL GÉNÉRAL
DE LOIR-ET-CHER

13 NOV. 2007

Secrétariat du Président

Le Ministre

Paris, le 05 NOV. 2007

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le nombre d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) susceptible d'être attribué au département de Loir-et-Cher.

De nouvelles missions ont été conférées aux AVS par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pour répondre aux besoins de scolarisation des élèves handicapés.

A cet égard, le Président de la République s'est engagé à faire en sorte que le droit à la scolarisation des enfants handicapés devienne une réalité pour toutes les familles. Si les efforts importants déjà accomplis ont permis d'augmenter le nombre d'élèves handicapés scolarisés individuellement, il est toutefois nécessaire de poursuivre cette mobilisation pour faire en sorte qu'aucune famille n'ait à faire intervenir un juge pour assurer la scolarisation de son enfant.

Au 30 juin 2007, 4827 assistants d'éducation-AVS-individuel (AVS-i) et 1626 assistants d'éducation-AVS-collectif (AVS-co) étaient en fonction. Pour cette rentrée scolaire, j'ai décidé que 2 700 nouveaux emplois d'assistants d'éducation-AVS.i pouvaient être recrutés. Les modalités de répartition ont permis de lisser, entre les académies, les différences de taux d'accompagnement des élèves handicapés par des assistants d'éducation-AVS.i.

L'académie d'Orléans-Tours a reçu une dotation de 48 emplois nouveaux et il revient au recteur de l'académie de répartir ces moyens dans les départements.

Le département de Loir-et-Cher, quant à lui, est doté de 52 équivalents-temps plein (ETP) d'assistants d'éducation-AVS.i, tous pourvus.

.../...

Monsieur Maurice LEROY
Député de Loir-et-Cher
Président du Conseil général
Président du GIP-Maison départementale des Personnes handicapées
Cité administrative
Porte C
34 avenue Maunoury
41000 BLOIS

BDC/536785/DI/CR
VL du 24/8/2007/07107/CC


Pour compléter leur intervention, les responsables académiques ont pu dès la rentrée 2005, faire appel à des personnels recrutés sur des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou sur des contrats d'avenir (CAV) pour assurer l'aide à la scolarisation des élèves handicapés plus particulièrement dans les écoles maternelles. Plus de 7185 ETP ont été recrutés à cet effet.

Pour occuper ces postes, les autorités académiques ont été invitées à privilégier le recrutement de personnels titulaires de diplômes des filières sanitaires et sociales (CAP petite enfance, BEP carrières sanitaires et sociales) qui ont trouvé ainsi l'occasion d'une expérience professionnelle, leur permettant de mobiliser leurs connaissances et compétences, dans une perspective d'accès à un emploi durable dans les métiers de la petite enfance ou du travail social.

Ainsi le potentiel d'accompagnement créé et mobilisable à la rentrée 2007 est de plus de 16 300 équivalents temps plein dont plus de 14 700 peuvent se consacrer aux mesures d'accompagnement individuel décidées par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Pour tout élève présentant un handicap, l'ensemble des dispositifs de scolarisation, collectifs ou individuels, permet, dans l'esprit de la loi du 11 février 2005, la construction de parcours de formation au sein desquels les personnels, assistants d'éducation ou emplois vie scolaire exercent les fonctions d'auxiliaires de vie scolaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement


Xavier DARCOS